

Jeudi 28 avril 2022

Agir en faveur de la mer et du littoral : adoption du plan d'action du document stratégique de façade maritime de Méditerranée

Ce jeudi 28 avril 2022, les préfets coordonnateurs de façade maritime de Méditerranée, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi, préfet maritime de la Méditerranée, ont signé le plan d'action du document stratégique de façade maritime de Méditerranée, finalisant ainsi son adoption.

L'adoption de ce plan d'action est l'aboutissement d'un travail considérable en faveur de la conciliation des usages et du développement durable des activités en mer et sur le littoral. Ce document comprend quatre-vingt-onze actions recouvrant six univers emblématiques pour la façade maritime : les enjeux littoraux, les ressources halieutiques et aquacoles, les ports, la formation et la gestion des déchets.

Parmi les actions structurantes pour la façade de Méditerranée, peuvent être citées :

- la préservation de l'environnement marin comme, par exemple, une régulation de l'impact de l'artificialisation du littoral, en développant une stratégie qui tend vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN) ;
- l'accroissement de l'attractivité économique, comme le développement de l'éolien flottant en mer, à échelle commerciale, sur des zones identifiées, en prenant en compte les enjeux écologiques ;
- le soutien à la mise en place de zones de mouillages organisées (destinées à préserver l'herbier de posidonie et à favoriser la sécurité maritime), la mise en place de services auprès des plaisanciers (application mobile de partage d'information en mer, digitalisation de la gestion des ports avec facilités de réservation de places) et la stratégie pour une croisière durable (engagements partagés pour la diminution des impacts liés aux ancrages, aux émissions atmosphériques, au bruit sous-marin).

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à :

Service régional de la communication interministérielle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture maritime de la Méditerranée
prearmed.communication@gmail.com – Tel : 04 22 42 18 29 – 06 82 56 10 78

Direction interrégionale de la mer Méditerranée
Franck.fredefon@mer.gouv.fr

Eric.levert@mer.gouv.fr

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christophe Mirmand, et le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi, préfet maritime de la Méditerranée ont déclaré ce jour :

« L'adoption de ce plan d'action ambitieux confirme la volonté de concilier préservation du milieu marin et développement économique des activités maritimes afin d'atteindre les objectifs de transition écologique et de développement de l'économie bleue durable en Méditerranée. »

*

* *

Le document stratégique de façade (DSF), [téléchargeable sur ce lien](#), comprend quatre volets. Les deux premiers, adoptés le 4 octobre 2019, forment la stratégie de façade maritime. Cette stratégie définit une planification des espaces maritimes, c'est-à-dire trente zones de vocation pour la Méditerranée, et des objectifs à atteindre dans chacune de ces zones ou sur l'ensemble de la façade. Les deux autres volets, sont le dispositif de suivi, adopté le 20 octobre 2021 et le plan d'action, adopté le 28 avril 2022.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à :

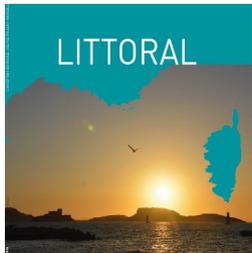
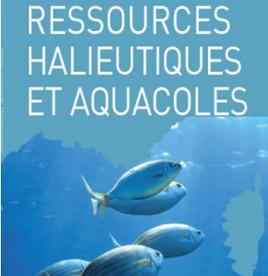
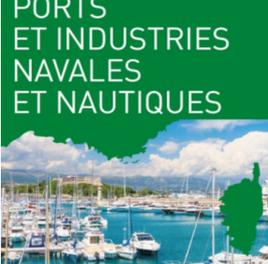
Service régional de la communication interministérielle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture maritime de la Méditerranée
prearmed.communication@gmail.com – Tel : 04 22 42 18 29 – 06 82 56 10 78

Direction interrégionale de la mer Méditerranée
Franck.fredefon@mer.gouv.fr

Eric.levert@mer.gouv.fr

ANNEXE : Les actions emblématiques du plan d'action du document de façade de Méditerranée

 <p>LITTORAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires • Développer une vision stratégique de façade vers le « zéro artificialisation nette » • Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien offshore et à son impact sur l'environnement
 <p>RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUICOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous plan de gestion communautaire et rédiger les plans de gestion correspondants • Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir • Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires locaux et vers l'export
 <p>ESPECES ET ESPACES EMBLEMATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté des centres de soin • Rendre accessible le patrimoine sous-marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu disponible, et par des pratiques innovantes • Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
 <p>PORTS ET INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires • Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation (GNL, GNV, hydrogène, voile) • Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière, aux particuliers, aux collectivités, et aux gestionnaires de ports

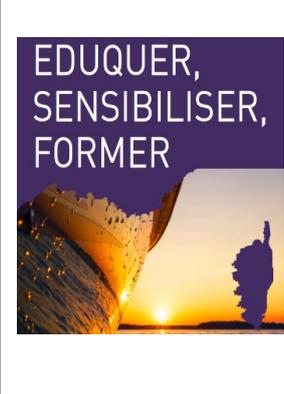
Pour toute demande presse, merci de l'adresser à :

Service régional de la communication interministérielle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture maritime de la Méditerranée
prearmed.communication@gmail.com – Tel : 04 22 42 18 29 – 06 82 56 10 78

Direction interrégionale de la mer Méditerranée
Franck.fredefon@mer.gouv.fr

Eric.levert@mer.gouv.fr

 <p>EDUQUER, SENSIBILISER, FORMER</p>	<p>Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade et adaptées aux différentes catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral• Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces à destination de la navigation de plaisance
 <p>DÉCHETS</p>	<ul style="list-style-type: none">• Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales• Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets• Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à :

Service régional de la communication interministérielle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture maritime de la Méditerranée
prearmed.communication@gmail.com – Tel : 04 22 42 18 29 – 06 82 56 10 78

Direction interrégionale de la mer Méditerranée
Franck.fredefon@mer.gouv.fr

Eric.levert@mer.gouv.fr